

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 04 juin 2012 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

S.O.
2012-05-22

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, mardi le vingt-deuxième jour du mois de mai de l'an deux mille douze à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1
Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no. 2
Monsieur Luc Champagne, conseiller district no. 3
Monsieur Yvon Robert, conseiller district no. 4
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5
Monsieur Patrice Dumont, conseiller district no.6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, greffière assistent également à cette assemblée.

Rs.2012-05-165

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Luc Champagne et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 22 mai 2012 avec les modifications suivantes:

REPORTER :
Item 14.1

VARIA :
Vote de félicitations à madame Lise Leclerc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-05-166

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 07 MAI 2012.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 07 mai 2012 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

Le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 07 mai 2012 tel que rédigé par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CORRESPONDANCE

Rs.2012-05-167

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT D'UN MONTANT DE 487.20 \$ À LA COOPÉRATIVE D'HABITATION BONEMINE D'ACTON VALE.

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Luc Champagne et il est résolu d'autoriser une dépense d'un montant de 487.20 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-520-00-963, à la Coopérative d'Habitation Bonemine d'Acton Vale, ce montant représentant la contribution de 10% accordée par la Ville, et ce, conformément à l'entente intervenue entre la Société d'Habitation du Québec, la Ville d'Acton Vale et la Coopérative d'habitation Bonemine.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-05-168

DEMANDE DE LA FONDATION DAIGNEAULT-GAUTHIER DE LA MRC D'ACTON.

Attendu que la Fondation Daigneault-Gauthier tiendra son défi cycliste le 10 juin 2012;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Luc Champagne et il est résolu :

D'accepter de prêter à la Fondation Daigneault-Gauthier les équipements suivants, à savoir : 15 tables, 15 chaises, une trousse de premiers soins, une planche dorsale, des dossards de sécurité, 4 camions (pick-up de la ville avec flash) sans conducteur, 4 gros cônes orange. De plus, ils demandent que les toilettes soient déverrouillées dès 7 h 00, avoir l'accessibilité à l'eau et aux robinets pour la tenue du défi cycliste qui aura lieu le 10 juin 2012.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

INVITATION AFIN DE SOULIGNER LA SEMAINE QUÉBÉCOISE DES PERSONNES HANDICAPÉES (SQPH)

Mme Cindy Gagnon, du comité visibilité « *Concertation intersectorielle personnes handicapées d'Acton* » invite les membres du conseil à un 5 à 7 qui aura lieu mercredi le 06 juin 2012 au Carrefour des générations, afin de souligner la Semaine québécoise des personnes handicapées qui se tiendra du 1^{er} au 07 juin 2012.

Le conseil prend acte

LETTRÉ DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE LA RIVIÈRE NOIRE

Étant donné que la Ville d'Acton Vale n'a aucun représentant au CA de la CDRN, celle-ci nous informe que nous pouvons désigner une autre personne qu'un membre du conseil municipal pour nous représenter au conseil d'administration de la CDRN.

Le conseil prend acte

Rs.2012-05-169

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Luc Champagne et il est résolu d'autoriser la ou les dépense(s) et le paiement de cette ou ces dépense(s), à même le poste budgétaire 02-110-00-310, du conseiller suivant, pour le mois de mai 2012 :

M.Patrice Dumont Fondation Daigneault-Gauthier
Parcours du trajet : 50 km

20 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

AVIS DE PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT.

Une copie du projet de règlement portant le numéro Projet 237-2012 a été remise aux membres du conseil. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture. De plus, une copie est disponible pour les personnes présentes dans l'assistance.

Le conseiller Luc Champagne donne un avis de motion, avec dispense de lecture, à l'effet de présenter lors d'une prochaine séance un règlement déterminant les distances séparatrices pour protéger les puits artésiens et de surface dans la municipalité d'Acton Vale et régissant l'usage et le transport sur les chemins municipaux de produits susceptibles de compromettre la qualité de l'eau, l'environnement ou la santé et le bien-être général des résidents de la municipalité.

.....Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

Le conseil prend acte.

Rs.2012-05-170

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET LA MISE EN SERVICE D'UN VARIATEUR DE VITESSE POUR UN MOTEUR DE 150 HP.

Attendu que la Ville a procédé, le 17 mai 2012 à 14 h à l'Hôtel de Ville, à l'ouverture de soumissions pour la fourniture et l'installation d'un variateur de vitesse pour un moteur de 150 hp;

Attendu que deux (2) fournisseurs ont été invités à soumissionner et que la Ville a reçu deux (2) soumissions;

Attendu la recommandation de madame Nathalie Ouellet, directrice générale;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 26 800 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-412-00-526 pour la fourniture et l'installation d'un variateur de vitesse pour un moteur de 150 hp;

Que cette dépense soit financée à même le fonds général.

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit : « Lumen Division de Sonepar Canada Inc. » au coût de 26 800 \$, plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-05-171

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS CONCERNANT LA RÉALISATION DE PLAN POUR CONSTRUCTION AVEC DEVIS TECHNIQUE AU PLAN POUR DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES DE LA RUE BERGERON À ACTON VALE.

Attendu que la ville a invité deux (2) fournisseurs à soumissionner pour des services professionnels concernant la réalisation de plan pour construction avec devis technique au plan pour des travaux d'infrastructures de la rue Bergeron à Acton Vale;

Attendu que la ville a reçu deux (2) offres de services;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

De retenir les services professionnels de la firme Pluritec Ltée, architecte, pour la réalisation de plan pour construction avec devis technique au plan pour des travaux d'infrastructures de la rue Bergeron, selon leur offre de services datée du 14 mai 2012;

D'autoriser, à cet égard, une dépense d'un montant de 13 050 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-400-10-000, payable à la firme Pluritec Ltée, architecte;

De financer cette dépense à même le fonds d'administration générale;

D'autoriser la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, OMA, à signer pour et au nom de la Ville ladite offre de services et tout autre document pouvant être nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

.....DÉPÔT DU RAPPORT « ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT ».

Dépôt du rapport « Activités financières de fonctionnement » au 10 mai 2012.

Le conseil prend acte

Rs.2012-05-172

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LA DÉMISSION D'UN POMPIER VOLONTAIRE AU SERVICE DES INCENDIES.

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter la démission de monsieur Jean-Pierre Roy à titre de pompier volontaire au Service des incendies de la Ville d'Acton Vale et de le remercier pour son excellent travail au sein de ce Service. Cette démission est effective au 1^{er} juillet 2012.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-05-173

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LA DÉMISSION DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL TEMPORAIRE.

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu d'accepter la démission de monsieur Gilles Robidoux à titre d'inspecteur municipal temporaire de la Ville d'Acton Vale et de le remercier pour son excellent travail au sein de ce Service. Cette démission est effective au 16 mai 2012.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2012-05-174

RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'EMBAUCHE DE PERSONNEL

Suite à la recommandation de la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications et du directeur du service concerné, le conseiller Luc Champagne propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu ce qui suit :

D'autoriser l'embauche du personnel suivant :

Sauveteur aquatique :

Nom	Emploi	Taux	Durée	Heures semaine
Alexandre Arcouette	Sauveteur	13.44 \$ (4 ^e saison)	Été 2012	35-40

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

DÉPÔT DE L'EMBAUCHE D'UNE PERSONNE EFFECTUÉE PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE COMME EMPLOYÉ TEMPORAIRE.

Conformément à l'article 5 du règlement 158-2007, la coordonnatrice des Ressources humaines et communications dépose le nom d'une personne embauchée par la directrice générale, soit monsieur Jean-Pierre Chagnon à titre d'employé temporaire à temps partiel à l'usine d'épuration débutant le 28 mai 2012, pour une période de deux mois. Il sera rémunéré selon le salaire à l'embauche d'une classe 3, prévu à la convention collective;

Le conseil prend acte.

L'item 14.1 est reporté à une séance ultérieure.

Rs.2012-05-175

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE RÉCRÉOLOGUE À PRÉSENTER UNE DEMANDE DE PERMIS POUR LA VENTE DE BOISSONS ALCOOLISÉES À LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX DU QUÉBEC.

Attendu que la journée familiale aura lieu le 10 juin 2012 dans le cadre de la semaine de la municipalité;

Attendu que la Ville d'Acton Vale prévoit la vente de boissons alcoolisées pour cette activité;

Attendu qu'une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées doit être présentée à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec;

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Luc Champagne et il est résolu d'autoriser le récréologue à présenter une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour la tenue de la journée familiale le 10 juin 2012.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

.....Dépôt du procès-verbal de la séance tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 2 mai 2012.

Le conseil prend acte.

Rs.2012-05-176

ACCEPTATION DE LA RECOMMANDATION NO. 017-2012 DU CCU ET MANDAT AU SERVICE D'URBANISME DE LA MRC D'ACTON.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'accepter la recommandation no. 017-2012 telle qu'émise par le Comité Consultatif d'Urbanisme;

De mandater le Service d'Urbanisme de la MRC d'Acton pour rédiger un projet de règlement modifiant le règlement de zonage 069-2003 afin que soit créée une zone incluant les lots 2 327 071 et 2 327 073 où seuls les usages commerciaux seraient autorisés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

VARIA

Rs.2012-05-177

VOTE DE FÉLICITATIONS À MADAME LISE LECLERC

La conseillère Suzanne Ledoux propose et il est unanimement résolu de féliciter madame Lise Leclerc qui a reçu la médaille du lieutenant-gouverneur pour les aînés – médaille d'argent, pour son remarquable engagement bénévole au sein de la communauté, à l'occasion du « Gala personnalité » qui a eu lieu le 19 mai 2012.

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h 12

Mme Florence Gauthier	<ul style="list-style-type: none">• Est-ce que les propriétaires de terrains peuvent faire une demande pour un nouveau développement ou c'est seulement la Ville ?
Pierre Bond	<ul style="list-style-type: none">• Qui a rédigé le règlement 237-2012 ?• Est-ce que l'inspecteur sera remplacé ?

Aucune autre question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 17.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Luc Champagne propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et dix sept minutes (20;17).

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau
Greffière

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Sylvie Guay, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Trésorière

Date